

PROCES VERBAL N° 1



SAISON 2016/2017

COMITE DE DIRECTION Réunion du Mardi 5 septembre 2017

PRESENTS : M. GAZEAU Jean-Jacques, Président du District

Mme RICHARD Gwenaëlle - MM. ARRIVE Paul - BLANCHARD Alban - BLANCHARD Daniel - BURGAUD Lionel - CAUDAL Christian - CHAILLOU Olivier - DROCHON Michel - GADE Gérard - GERY Marcel - GUIBERT Christian - MANDIN Florent - PELLETIER Michel - POIRAUD Joël - ROBIN Gilbert

ASSISTENT : Mme Lydie SOULARD, assistante de direction - M. Patrice GERNEZ, CTD

EXCUSES : M. JAUNET Claude - Dr TENAILLEAU

CARNET

Informés du décès de :

- M. Renaud BERTHOMMEAU, joueur du club de Mouilleron-Thouarsais-La Caillère
- M. Edouard LEFRANC, ancien dirigeant de la Roche Vendée Football
- M. André GUILLOTEAU, ancien Président de la Roche Vendée Football

Les membres du Conseil adressent leurs sincères condoléances au club et à la famille.

Félicitations à Lionel BURGAUD et son épouse pour la naissance de leur petite fille.

HOMOLOGATION DES PROCES VERBAUX

Le Conseil homologue les PV des réunions réalisées depuis le dernier Conseil.

Comité de Direction :

PV N° 7 du 20/06/2017

Bureau :

PV N° 1 du 11/07/2017

Pôle Compétitions

GESTION DES COMPETITONS A 11 : PV N° 1 du 12/07/2017

ARBITRAGE : PV N° 18 du 30/05/2017 – PV N° 19 du 13/06/2017

DISCIPLINE : PV N° 39 du 12/06/2017 – PV N° 40 du 15/06/2017 – PV N° 41 du 22/06/2017

APPEL DISCIPLINE : PV N° 1 du 12/07/2017

Pôle Développement Communication

FOOT OCEANE : PV N° 7 du 06/05/17 – PV N° 8 du 31/05/17 – PV N° 9 du 05/07/2017

INFORMATIONS DU PRESIDENT

FFF :

✓ **Bureau LFA du 23/06 et 06/07**

- Frais arbitrage N3 : 90€ pour les arbitres centraux
- FAFA : simplification des procédures, dans l'attente des nouvelles orientations.
- Contrats d'objectifs : la procédure sera simplifiée.
- Bilan de la journée nationale des débutants : remerciements du BELFA pour la belle valorisation de cet évènement réalisé par le District de Vendée autour de Foot'Océane.
- Bénévole du Mois : opération renouvelée
- Evolution des lois du jeu U6 – U13
- Réunion prévue sur le partenariat NIKE

Vie de la Ligue :

✓ **Séminaire LFA à Rennes le 28 septembre** : 1 représentant de club District désigné – Lionel BURGAUD

✓ **Nouvelle organisation CRA** : Président Commission Christian GUILLARD – Vice-Président Alain AUGU

✓ **Relation financière LIGUE/DISTRICT** : le Président fait le compte-rendu de la réunion Présidents Districts/Ligue. Sont concernés : redevances sur licences, contrats d'objectifs, formations.

Vie du District :

✓ **Service Civique** : agrément collectif via la DDCS

Missions retenues :

- Facilitateur de la vie associative et de la cohésion du club
- Promotion des valeurs sociales et citoyennes du sport
- Promotion du football pour tous et sensibilisation à la lutte contre la violence dans le sport.
- Le Conseil valide la rétrocession de 70€ sur les 100€ versés par l'état pour le tutorat, aux clubs adhérents au dispositif.

✓ **Formation des dirigeants** :

- Parcours du dirigeant : présentation du dispositif.
- Proposition d'un catalogue de formations : 6 formations sur le District de Vendée
- Présentation à l'AG du District

- Pas de coût financier pour les clubs : aides de la Ligue + prise en charge par le District des repas
- ✓ **Site internet** : nouveau site actif depuis le 31 août
- ✓ **Planning des réunions** : à finaliser
- ✓ **Projets de l'année** :
 - Consolider la place du District dans la nouvelle Ligue
 - Accompagner les clubs dans leur structuration
 - Poursuivre la communication avec les clubs
 - Siège Social
 - PEF
 - Accueil pour tous
 - Foot des quartiers
 - Féminisation
 - Différents championnats
 - Féminisation des arbitres
- ✓ **Barème disciplinaire** : aggravation du barème disciplinaire et du barème financier, le Conseil valide l'application de ce barème au District de Vendée (voir annexe 1).
- ✓ **Commissions** : intégrations dans les commissions départementales.

POINT SUR LES DIFFERENTS POLES

POLE COMPETITIONS – Alban BLANCHARD

- ✓ **Refonte des championnats Seniors** : le tableau des montées descentes sera présenté à l'AG, le Conseil valide la proposition de la Commission de Gestion des Compétitions.
- ✓ **Les coupes** ont débuté le 28 août pour la Coupe de France – 3 septembre pour la Coupe des Pays de la Loire – 10 septembre Coupe de Vendée et des Réserves
- ✓ **Début des championnats** le 17 septembre.
- ✓ **Futsal** : formation dirigeants capacitaires en arbitrage Futsal à Chaillé les marais le samedi 3 septembre, 5 clubs inscrits.
- ✓ **FMI** : un mail de rappel des dates de formation va être adressé aux clubs de D4 – U15 et Seniors Féminines.
- ✓ **Jeunes** :
 - 252 équipes de Jeunes, -3 par rapport à la saison dernière
 - Mise en place d'un Challenge U16
 - Création du Challenge U14 sous forme de mini championnat (8 équipes) – 7 journées
- ✓ **U13** : 230 équipes U13

Arbitrage :

✓ **AG UNAF** : le 7 octobre, au Manoir Ste Hermine : JJ. Gazeau et J. Poiraud représenteront le District.

✓ **Rencontre Clubs D1 – arbitres D1** : le 16 septembre lors du stage des arbitres de D1.

POLE FOOTBALL D'ANIMATION – Lionel BURGAUD

✓ **Réunions de secteurs** : 1ères réunions cette semaine.

✓ **Journée U6-U7** : fin des inscriptions jeudi 7 septembre

- DEVELOPPEMENT COMMUNICATION – Gérard GADE

✓ **Plan de féminisation** : présentation des documents réalisés pour la réunion avec les clubs féminins du 28 août

- Réunion de toutes les dirigeantes vendéennes en novembre

✓ **Vital Sport Décathlon** : 9 septembre sur le parking de Décathlon

✓ **Planning Foot Adapté et Unifié** : 1^{ère} manifestation le 20 septembre à Venansault

✓ **Technique** : point sur l'organisation (fiches de postes...)

- Equipements : validation de la liste.

POLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

✓ **Budget** :

- Bilan saison 2016/2017
- Prévisionnel 2017/2018

✓ Quelques clubs n'ont pas encore réglé leur solde. Un nouveau rappel a été adressé.

✓ A partir de cette saison un prélèvement sera effectué directement sur le compte bancaire du club, avec leur accord et sous réserve de fournir un RIB et l'autorisation de prélèvement SEPA.

✓ Le Comité valide la proposition du Trésorier pour le prélèvement forfaitaire au titre des frais d'arbitrage pour la saison 2017/2018 :

- 90 € par club et par match pour les clubs de D1 ;
- 32 € par club et par match pour les clubs de D2.

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

✓ **Ordre du jour** : validé par le Conseil

✓ **Représentants des clubs de District** : la liste sera soumise au vote de l'assemblée

✓ **Désignation des pointeurs** :

- Christian CAUDAL – Didier COUTURIER – Michel DROCHON – Marcel GERY – Gilbert ROBIN – Paul ARRIVE – Claude JAUNET – Florent MANDIN – Michel PELLETIER – Fabrice BORY

✓ **Application du règlement interne du District :**

Titre III - Article 2 – Absence Assemblée Générale

Les associations sont tenues d'y être présentes sous peine d'une amende fixée par le Comité de Direction chaque saison. L'amende appliquée est égale au droit d'engagement de l'équipe première du club.

COURRIERS

✓ Le Conseil prend connaissance des actions envisagées pour la saison.

QUESTIONS DIVERSES

✓ Publication sur les réseaux sociaux et dans la Presse au sujet de l'ouverture d'une Académie de Football à Olonne Sur Mer : le Président adressera un courrier au Club.

PROCHAINE REUNION :

Comité de Direction :

le 30 octobre 2017

le 8 janvier 2018

Bureau :

le 2 octobre 2017

le 4 décembre 2017

LE PRESIDENT

Jean-Jacques GAZEAU

LE SECRETAIRE

Daniel BLANCHARD

Article	MOTIF	CODE MOTIF	CODE SANCTION	JOUEUR	Additif au barème de base (€)	délais récidive (année)	CODE MOTIF	CODE SANCTION	ENTRAINEUR EDUCATEUR DIRIGIGEANT PERSONNEL MEDICAL	€	délais récidive (année)
1.1	Carton blanc	1	1002	Inscription							
1.1	Comportement anti-sportif	2	1001 1010 2012	Inscription Inscription 1 match							
1.2	Deux avertissements au cours de la rencontre	10	2013	Auto	0	1					
2	Annihiler une occasion de but manifeste (ballon)	11	2013	Auto	0	1					
2	Anéantissement d'une occasion de but à l'encontre d'un adversaire	12	2023	Auto+1	0	1					

Article	MOTIF	CODE MOTIF	CODE SANCTION	JOUEUR	Additif au barème de base (€)	délais récidive (année)	CODE MOTIF	CODE SANCTION	ENTRAINEUR EDUCATEUR DIRIGIGEANT PERSONNEL MEDICAL	€	délais récidive (année)
3	Faute grossière à l'encontre d'un adversaire	13	2033	Auto+2	0	1					
4	Comportement excessif/déplacé au cours de la rencontre	14	2013	Auto	0	1	60	2025	2 matchs	0	1
4	Comportement excessif/déplacé en dehors de la rencontre	15	2022	2 matchs	17	1	61	2035	3 matchs	17	1
5	Comportement blessant à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre	16	2023	Auto+1	17	1	62	2035	3 matchs	17	1
5	Comportement blessant à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre	17	2032	3 matchs	17	1	63	2045	4 matchs	17	1

Article	MOTIF	CODE MOTIF	CODE SANCTION	JOUEUR	Additif au barème de base (€)	délais récidive (année)	CODE MOTIF	CODE SANCTION	ENTRAINEUR EDUCATEUR DIRIGEANT PERSONNEL MEDICAL	€	délais récidive (année)
5	Comportement blessant à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre	18	2013	Auto	17	1	64	2025	2 matchs	17	1
5	Comportement blessant à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public en dehors de la rencontre	19	2022	2 matchs	17	1	65	2035	3 matchs	17	1
6	Comportement grossier/injurieux à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre	20	2043	Auto+3	17	1	66	2085	8 matchs	34	1
6	Comportement grossier/injurieux à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre	21	2052	5 matchs	17	1	67	2125	12 matchs	34	5
6	Comportement grossier/injurieux à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre	22	2033	Auto+2	17	1	68	2045	4 matchs	34	1

Article	MOTIF	CODE MOTIF	CODE SANCTION	JOUEUR	Additif au barème de base (€)	délais récidive (année)	CODE MOTIF	CODE SANCTION	ENTRAINEUR EDUCATEUR DIRIGEANT PERSONNEL MEDICAL	€	délais récidive (année)
6	Comportement grossier/injurieux à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public en dehors de la rencontre	23	2042	4 matchs	17	1	69	2085	8 matchs	34	1
7	Comportement obscène à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre	24	2043	Auto+3	34	1	70	4035	3 mois	50	5
7	Comportement obscène à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre	25	2052	5 matchs	34	1	71	4045	4 mois	50	5
7	Comportement obscène à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre	26	2033	Auto+2	34	1	72	2105	10 matchs	50	1
7	Comportement obscène à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public en dehors de la rencontre	27	2042	4 matchs	34	1	73	4035	3 mois	50	5

Article	MOTIF	CODE MOTIF	CODE SANCTION	JOUEUR	Additif au barème de base (€)	délais récidive (année)	CODE MOTIF	CODE SANCTION	ENTRAINEUR EDUCATEUR DIRIGEANT PERSONNEL MEDICAL	€	délais récidive (année)
8	Comportement intimidant/menaçant à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre	28	2073	Auto+6	50	1	74	4055	5 mois	85	5
8	Comportement intimidant/menaçant à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre	29	2102	10 matchs	50	1	75	4065	6 mois	85	5
8	Comportement intimidant/menaçant à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre	30	2043	Auto+3	50	1	76	2145	14 matchs	85	5
8	Comportement intimidant/menaçant à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public en dehors de la rencontre	31	2062	6 matchs	50	1	77	4055	5 mois	85	5
9	Comportement raciste/discriminatoire	32	2102	10 matchs	100	1	78	4055	5 mois	100	5

Article	MOTIF	CODE MOTIF	CODE SANCTION	JOUEUR	Additif au barème de base (€)	délais récidive (année)	CODE MOTIF	CODE SANCTION	ENTRAINEUR EDUCATEUR DIRIGEANT PERSONNEL MEDICAL	€	délais récidive (année)
10	Bousculade volontaire à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre	33	4083	Auto+ 8 mois	85	5	79	4105	10 mois	100	5
10	Bousculade volontaire à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre	34	4152	15 mois	85	5	80	4185	18 mois	100	5
10	Bousculade volontaire à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre	35	2053	Auto+4	85	1	81	2125	12 matchs	100	5
10	Bousculade volontaire à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public en dehors de la rencontre	36	2072	7 matchs	85	1	82	4045	4 mois	100	5
11	Tentative de brutalité/tentative de coup à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre	100	4093	Auto+ 9 mois	85	5	109	5015	1 an	100	5

Article	MOTIF	CODE MOTIF	CODE SANCTION	JOUEUR	Additif au barème de base (€)	délais récidive (année)	CODE MOTIF	CODE SANCTION	ENTRAINEUR EDUCATEUR DIRIGEANT PERSONNEL MEDICAL	€	délais récidive (année)
11	Tentative de brutalité/tentative de coup à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre	101	4182	18 mois	85	5	110	5025	2 ans	100	5
11	Tentative de brutalité/tentative de coup à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre	102	2063	Auto+5	85	1	111	4045	4 mois	100	5
11	Tentative de brutalité/tentative de coup à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public en dehors de la rencontre	103	4082	8 matchs	85	1	112	4065	6 mois	100	5
12	Crachat à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre	37	4093	Auto+9 mois	100	5	83	5015	1 an	100	5
12	Crachat à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre	38	4182	18 mois	100	5	84	5025	2 ans	100	5

Article	MOTIF	CODE MOTIF	CODE SANCTION	JOUEUR	Additif au barème de base (€)	délais récidive (année)	CODE MOTIF	CODE SANCTION	ENTRAINEUR EDUCATEUR DIRIGEANT PERSONNEL MEDICAL	€	délais récidive (année)
12	Crachat à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre	39	2063	Auto+5	100	1	85	4045	4 mois	100	5
12	Crachat à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public en dehors de la rencontre	40	2082	8 matchs	100	1	86	4065	6 mois	100	5
13.1	Acte de brutalité/coup sans blessure ou avec blessure constatée par un arbitre à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre	41	5023	Auto+ 2 ans	150	5	87	5035	3 ans	150	5
13.1	Acte de brutalité/coup sans blessure ou avec blessure constatée par un arbitre à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre	42	5032	3 ans	150	5	88	5045	4 ans	150	5
13.1	Acte de brutalité/coup sans blessure ou avec blessure constatée par un arbitre à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre- à l'occasion action de jeu	43	2043	Auto+3	150	1	89	4065	6 mois	150	5

Article	MOTIF	CODE MOTIF	CODE SANCTION	JOUEUR	Additif au barème de base (€)	délais récidive (année)	CODE MOTIF	CODE SANCTION	ENTRAINEUR EDUCATEUR DIRIGEANT PERSONNEL MEDICAL	€	délais récidive (année)
13.1	Acte de brutalité/coup sans blessure ou avec blessure constatée par un arbitre à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre- en dehors action de jeu	44	2073	Auto+6	150	1	89	4065	6 mois	150	5
13.1	Acte de brutalité/coup sans blessure ou avec blessure constatée par un arbitre à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public en dehors de la rencontre	45	2102	10 matchs	150	1	90	5015	1 an	150	5
13.2	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. sans I.T.T. à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre	104	5033	Auto+3 ans	150	5	113	5045	4 ans	150	5
13.2	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. sans I.T.T. à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre	105	5052	5 ans	150	5	114	5065	6 ans	150	5
13.2	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. sans I.T.T. à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre- à l'occasion action de jeu	106	2053	Auto+4	150	1	115	4095	9 mois	150	5

Article	MOTIF	CODE MOTIF	CODE SANCTION	JOUEUR	Additif au barème de base (€)	délais récidive (année)	CODE MOTIF	CODE SANCTION	ENTRAINEUR EDUCATEUR DIRIGEANT PERSONNEL MEDICAL	€	délais récidive (année)
13.2	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. sans I.T.T. à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre-en dehors action de jeu	107	2083	Auto+7	150	1	115	4095	9 mois	150	5
13.2	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. sans I.T.T. à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public en dehors de la rencontre	108	2122	12 matchs	150	1	116	4185	18 mois	150	5
13.3	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. avec I.T.T. < à 8 jours à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre	46	5073	Auto+7 ans	150	5	91	5085	8 ans	150	5
13.3	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. avec I.T.T. < à 8 jours à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre	47	5092	9 ans	150	5	92	5105	10 ans	150	5
13.3	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. avec I.T.T. < à 8 jours à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre-à l'occasion action jeu	48	2093	Auto+8	150	1	93	5025	2 ans	150	5

Article	MOTIF	CODE MOTIF	CODE SANCTION	JOUEUR	Additif au barème de base (€)	délais récidive (année)	CODE MOTIF	CODE SANCTION	ENTRAINEUR EDUCATEUR DIRIGIGEANT PERSONNEL MEDICAL	€	délais récidive (année)
13.3	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. avec I.T.T. < à 8 jours à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre-en dehors action jeu	49	5012	1 an	50	5	93	5025	2 ans	150	5
13.3	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. avec I.T.T. < à 8 jours à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public en dehors de la rencontre	50	5022	2 ans	150	5	94	5045	4 ans	150	5
13.4	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. avec I.T.T. => à 8 jours à l'encontre d'un officiel au cours de la rencontre	51	5093	Auto+9 ans	200	5	95	5105	10 ans	200	5
13.4	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. avec I.T.T. => à 8 jours à l'encontre d'un officiel en dehors de la rencontre	52	5133	13 ans	200	5	96	5155	15 ans	200	5
13.4	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. avec I.T.T. => à 8 jours à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre-à l'occasion action jeu	53	2153	Auto+14	85	5	97	5055	5 ans	200	5

Article	MOTIF	CODE MOTIF	CODE SANCTION	JOUEUR	Additif au barème de base (€)	délais récidive (année)	CODE MOTIF	CODE SANCTION	ENTRAINEUR EDUCATEUR DIRIGEANT PERSONNEL MEDICAL	€	délais récidive (année)
13.4	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. avec I.T.T. => à 8 jours à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public au cours de la rencontre-en dehors action jeu	54	5033	Auto+ 3 ans	200	5	97	5055	5 ans	200	5
13.4	Acte de brutalité/coup avec blessure constatée par C.M. avec I.T.T. => à 8 jours à l'encontre d'un joueur-entraîneur-éducateur-dirigeant-public en dehors de la rencontre	55	5052	5 ans	200	5	98	5075	7 ans	200	5

